

Liberté Égalité Fraternité



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 21 juin 2022

## Projet de « passerelle Mitterrand » : Concertation du public du 20 juin au 18 juillet 2022

L'État organise du 20 juin au 18 juillet 2022 une concertation du public au sujet du projet de passerelle piétons/vélos accrochée au pont François Mitterrand.

La passerelle rétablira un franchissement de la Garonne pour les modes actifs au sud de la métropole. En effet, l'ajout d'une voie de circulation au sens extérieur de la rocade bordelaise en 2018 avait conduit à la suppression de la piste cyclable antérieure.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine conduit les études relatives au projet, financé à parts égales par l'État et par Bordeaux Métropole. La réalisation de pistes cyclables continues et sécurisées est un axe important du développement du vélo dans la métropole. La passerelle sera d'ailleurs intégrée dans le Réseau Vélo Express actuellement porté par Bordeaux Métropole. Le développement d'infrastructures sécurisées joue un rôle majeur dans l'objectif de porter à 18 % la part des déplacements à vélo dans la métropole en 2030, contre 8 % en 2017.

La concertation est ouverte au grand public et permet pendant 4 semaines de recueillir des propositions sur les caractéristiques souhaitées pour l'ouvrage. Le public dispose de plusieurs moyens de participation :

- le site internet <u>www.Passerelle-Mitterrand.fr</u>, qui regroupe toutes les informations sur le projet, ainsi qu'un registre numérique pour participer en ligne ;
- une réunion publique à Bouliac le 20 juin à 18h30, centre culturel François Mauriac (1, rue de l'Église);
- une permanence avec les représentants de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, à Floirac le 25 juin de 14h à 17h, maison des savoirs partagés M.270 (11, avenue Pierre Curie);
- une réunion publique à Bègles le 30 juin à 19h, maison du vélo et des mobilités (28, rue Léon Gambetta);
- des registres papier en mairies de Bègles et de Bouliac, à l'hôtel de Bordeaux Métropole et à la préfecture de Gironde.

À l'issue de cette concertation, l'État dressera un bilan des propositions puis établira le marché de conceptionréalisation de la passerelle. Lancé en début d'année 2023, il permettra de sélectionner un groupement d'entreprises chargées d'élaborer un projet détaillé puis de réaliser l'ouvrage.